



## Commission Régionale de l'Arbitrage SAISON 2019/2020

### PROCÈS-VERBAL N°1

---

**Réunion du :** Lundi 5 Août 2019 en conférence téléphonique

---

**Président :** Daniel GALLETI

**Présent :** Yves LE BIVIC.

**Assiste :** Daniel CHABOT (C.T.R.A)

**Excusés :** Ahmed BOUAJAJ (Secrétaire Général) - Patrick LHERMITE (Représentant de la C.F.A) - Hugues DEFREL - Bernard DELORME - Jacques ELLIBINIAN - Damien GROISELLE - Fernando FERREIRA - Jérôme N'GUYEN - Christian POTARD

---

#### 1. Informations du Président.

La Commission Régionale de l'Arbitrage remercie la ville de Bonneuil en France et plus particulièrement Monsieur Le Maire, Jean Luc HERKAT, pour la mise à disposition de sa salle des Fêtes à l'occasion de la réunion de fin de saison du mardi 11 juin. A ce titre, la Président de séance revient sur cette réunion à laquelle le Secrétaire Général Ahmed BOUAJAJ a participé.

Le Président de séance nous fait part de la nomination de Brice PARINET LE TELLIER comme Président de la C.D.A des Yvelines.

La Commission félicite Stéphanie FRAPPART pour son excellent parcours lors de la Coupe du Monde féminine qui s'est déroulée en France et surtout pour sa superbe prestation à l'occasion de la Finale opposant les Etats Unis d'Amérique aux Pays Bas.

Elle la félicite également pour sa désignation sur la Finale de la Super Coupe d'Europe qui opposera, le 14 août prochain à Istanbul, Liverpool à Chelsea. Il est à souligner que c'est la première fois qu'une arbitre Féminine dirigera ce type de rencontre.

## 2. Séminaire des Présidents de C.R.A – C.D.A et C.T.R.A

Daniel GALLETTI a participé, au nom de la C.R.A, au séminaire des Présidents de C.R.A - C.D.A et C.T.R.A qui s'est déroulé les 21,22 et 23 juin dernier au siège de la Fédération Française de Football. Outre le bilan de la saison écoulée des sections de la C.F.A, des sujets importants comme "**l'érosion des effectifs des arbitres masculins**", "**le développement de l'arbitrage féminin**", "**la mise en place d'un nouveau module de formation initiale**" à l'attention des C.D.A ont été exposés par les divers intervenants : Patrick LHERMITE, vice-président de la CFA, Alain SARS, Directeur Technique de l'Arbitrage Adjoint et Romuald BOURGOIS,

## 3. Retour sur les Finales de la Coupe de Paris IDF Jeunes – Féminines-Samedi et Dimanche matin.

La Commission adresse ses sincères félicitations aux clubs de Cergy Pontoise et de Rueil pour l'organisation retenue lors des journées de finales de coupe de Paris IDF des 8, 9, 15 et 16 juin. Elle tient également à remercier le Président de la Ligue et son Comité de Direction pour les dotations aux différentes équipes arbitrales qui furent à la hauteur de l'évènement.

La Commission félicite l'ensemble des équipes arbitrales pour leur sérieux et la qualité de leur prestation.

## 4. Intervention du C.T.R.A. (Daniel CHABOT).

- **Résultats examens écrits F4, JAF, Fédérales Féminines, Futsal 2018/2019.**

La Commission Fédérale des Arbitres a publié mercredi 19 juin 2019 les résultats des examens théoriques des catégories Arbitres Fédéral 4, Assistant Fédéral 3, Fédérale Féminine, Jeunes Arbitres, Fédéral Futsal 2 et Assistante Fédérale Féminine 2.

- ✓ **Candidature au titre d'Arbitre Fédéral 4:**  
Sur 31 candidats, 15 ont été reçus.  
**LLEWELLYN Steven** termine major  
**GAZON Félicien** termine à la 7<sup>ème</sup> place  
**BERTOLOTTI Willy** n'a pas été admis.
- ✓ **Candidature au titre d'Arbitre Assistant Fédéral 3 :**  
Sur 10 candidats, 5 ont été reçus.  
**MARMION Florent** termine à la 5<sup>ème</sup> place
- ✓ **Candidature au titre d'Arbitre Fédérale Féminine :**  
Sur 7 candidates, 4 ont été reçues.  
**GERBEL Audrey** termine major.  
**GUIOSE Thais** n'a pas été admise.
- ✓ **Candidature au titre de Jeune Arbitre de la Fédération :**  
Sur 74 candidats, 59 ont été reçus.  
**GRADINARI Igor** termine à la 12<sup>ème</sup> place.  
**CLOIX Théo** termine à la 17<sup>ème</sup> place.  
**BENSSALAH Bilel** termine à la 21<sup>ème</sup> place.  
**SEROUART Florian** SSFA Meaux n'a pas été admis

✓ **Candidature au titre d'Arbitre Fédéral Futsal 2 :**

Sur 19 candidats, 10 ont été reçus.

**MORAR Christian** termine à la 9<sup>ème</sup> place.

**HACHEMANE Redouane** n'a pas été admis.

✓ **Candidature au titre d'Arbitre Assistante Fédérale Féminine2:**

Lors du stage de détection organisé le week-end du 15 juin au C.N.F de Clairefontaine, la C.F.A a retenu les candidatures des 3 franciliennes : **BARROCAS Jennifer - SUIRE Emma et ZAOUAK Nabila.**

## 5. Calendrier des actions de formation de la C.R.A Saison 2019-2020.

Plusieurs documents sont présentés afin que la nouvelle saison soit préparée de manière optimale. Les actions planifiées sur la période août-décembre 2019 sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

## 6. Mise en place des évaluations par catégorie pour la saison 2019/2020.

Conformément à l'article 4.2.1 " promotions et rétrogradations" alinéa d) qui stipule que : "**la C.R.A peut définir une méthode de classification spécifique à une ou des catégories d'arbitres sous réserve de l'avoir notifié avant la reprise des observations dans la ou les catégories concernées.**" décide des dispositions pour les catégories suivantes :

### **Catégorie Elite Régionale :**

Deux sous-groupes : les promotionnels et les non promotionnels

Pris en compte pour les classements

- 1) Les 4 observations de la C.R.A
- 2) Les performances aux tests physiques obligatoires
- 3) La disponibilité en périodes de compétitions
- 4) Le respect des obligations du RI de la C.R.A
- 5) La rigueur et l'efficacité dans les domaines administratifs liés à l'exercice et aux devoirs de la fonction des arbitres
- 6) La volonté et la motivation exprimée par l'arbitre pour s'impliquer dans le dispositif d'Elite

### **Catégorie Régional 1 :**

2 poules A et B

- 1) 3 observations avec classement au rang par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Les tests physiques sont une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel de rentrée (Test n°1 VITESSE basé sur 4 sprints avec un temps de référence par sprint de 6,30 s et un Test n°2 TAISA en 30 courses de 70 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 5) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique. Si l'égalité persiste, la note au test théorique départagera.**

**Nota Bene :** La Commission rappelle qu'une fois le classement arrêté, **EN FONCTION DES CRITERES** définis ci-dessus, et comme il en a été pour le classement des arbitres 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019, la Commission décidera du ou des arbitres affecté(s) en catégorie Elite Régionale. Cette décision de la Commission aura pour conséquence de sortir le(s) arbitre(s) du classement. Une fois ce(s) arbitre(s) sorti(s) du classement, la Commission positionnera les arbitres de la 1<sup>ère</sup> place à la xx<sup>ème</sup> place des arbitres classés.

**Catégorie Régional 2 :**

- 1) 3 observations avec une note sur 200 points par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 sur 25 points.
- 4) La réussite au test physique est sur 15 points. Il est à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de septembre selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 67 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 5) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la note au test théorique.**

**Catégorie Régional 3 et Régional 3 Stagiaire :**

- 1) 2 observations avec une note sur 200 points par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 sur 25 points.
- 4) La réussite au test physique est sur 15 points. Il est à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de septembre selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 67 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 5) **En cas d'égalité, la note au test théorique départagera.**

**Catégorie A.A Régional 1 :**

- 1) 3 observations avec classement au rang par chaque observateur.
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Les tests physiques sont une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel de rentrée (Test n°1 VITESSE basé sur 4 sprints avec un temps de référence par sprint de 6,30 s et un Test n°2 TAISA en 30 courses de 67 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s).
- 5) **En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique. Si l'égalité persiste, la note au test théorique départagera.**

**Catégories A.A Régional 2 :**

- 1) 2 observations notées, effectuées par l'observateur de l'équipe arbitrale.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de Septembre, selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 64 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s)
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste la note au théorique sera prépondérante.

**Catégories A.A Régional Stagiaire :**

- 1) 2 observations notées, effectuées par l'observateur de l'équipe arbitrale.
- 2) 1 évaluation théorique sur 40 points.
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion des tests organisés au mois de Septembre, selon le calendrier des actions de la Commission (Test TAISA en 30 courses de 64 m en 15 s avec 30 temps de récupération de 20 s)
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste la note au théorique sera prépondérante.

**Les catégories suivantes : Régional 3 Stagiaire – JA Régional1 – JA Régional 2 - JA Régional Stagiaire – Féminine Régionale et Stagiaire bénéficieront d'une évaluation classique avec notes à chaque item (note terrain sur 200 points, note théorique sur 40 points, note physique sur 15 points, système bonus/malus sur 25 points).**

Après étude de la proposition d'affectation des groupes d'observateurs, la C.R.A est en attente de leur nomination par le Comité de Direction. Il est précisé que les observateurs seront conviés à participer aux réunions techniques et administratives des arbitres en début de saison sportive avec présence obligatoire afin que le message technique et administratif ait une portée significative et mobilisatrice.

Une circulaire précisant l'ensemble des dispositifs d'évaluation sera envoyée à chaque catégorie avec les précisions nécessaires (composition du groupe, désignation des observateurs, consignes administratives, rappels et calendrier des actions) afin que chaque arbitre puisse prendre les mesures nécessaires afin d'être disponible.

**7. Observations**

La C.R.A prend acte de la démission de Stéphane SALLAY et le remercie chaleureusement pour les services rendus à l'arbitrage francilien dans le cadre de ses multiples activités

La C.R.A transmet les candidatures de Daniel LAMS et Alain LISSORGUE au comité de Direction avec avis favorable

Afin de pallier l'absence momentanée de Jacques ELLIBINIAN pour raisons de santé, la suppléance de la gestion des observations est confiée à Christian POTARD et Bernard DELORME.

## 8. Section Futsal (Daniel CHABOT)

### Test physique 2019/2020 pour les arbitres régionaux Futsal

#### TEST 1 – VITESSE (2 sprints de 20 mètres par arbitre à réaliser) :

- Catégorie Futsal Régional 1 : maximum 3,50 secondes par sprint
- Autres catégories : maximum 3,60 secondes par essai

Un arbitre qui ne validera pas ce premier test aura échoué l'ensemble du test physique.

#### TEST 2 - CODA (1 passage par arbitre - capacité à changer de direction sur 36 m) :

- Catégorie Futsal Régional 1 : maximum 10,50 secondes
- Autres catégories : maximum 11,50 secondes

Un arbitre qui ne validera pas ce deuxième test aura échoué l'ensemble du test physique.

#### TEST 3 – ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres)

- Catégorie Futsal Régional 1 : palier 13,5-3 (585 mètres)
- Autres catégories : palier 13,0-8 (455 mètres)

Un arbitre qui ne validera pas ce troisième test aura échoué l'ensemble du test physique.

Le protocole complet du test ainsi que la bande sonore ARIET sera envoyé aux arbitres régionaux Futsal d'ici mi-juillet afin qu'ils se préparent pour ce test physique.

Un rappel sera adressé aux arbitres de la catégorie Futsal Régional 3 Stagiaire. En effet et conformément à l'annexe 2 du règlement intérieur, en cas d'échec ou de non-participation au test physique qui sera à réaliser à l'occasion du stage régional Futsal, le(s) arbitre(s) sera/seront remis à la disposition de son/leur District d'appartenance avec effet immédiat (annexe 2 du règlement intérieur de la Commission).

### Stage régional des arbitres Futsal 2019/2020.

Pour faire suite à l'envoi du calendrier des compétitions fédérales fin juin, le stage régional Futsal est **en attente de programmation**. Les informations relatives à ce stage seront transmises prochainement aux arbitres concernés (lieu, horaires, test physique, test théorique, programmation technique et administrative).

### Observateurs pour la saison 2019/2020.

Sur proposition de la Section Futsal, la Commission valide la répartition des observateurs pour la saison 2019/2020.

- Observateur en Futsal Régional 1 : Jérôme NGUYEN et Thierry CAPITAINE
- Observateurs en Futsal Régional 2 : Daniel CHABOT et Samir CHENINNE
- Observateurs en Futsal Régional 3 :
  - Poule A** : Nizar AYADI et Laurent CHABOT
  - Poule B** : Abdelhadi EL KHATTARI et Adrien CRUMOIS
- Observateur en Futsal Régional 3 Stagiaire : Tous les observateurs

## **Evaluation des arbitres régionaux Futsal**

### **Catégorie Futsal Régional 1**

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

### **Catégorie Futsal Régional 2**

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).
- 5) En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

### **Catégorie Futsal Régional3**

- 1) 2 observations avec classement au rang par chaque observateur
- 2) 1 évaluation théorique classée au rang du meilleur au dernier (l'arbitre qui termine le premier se verra attribué le maximum de points en fonction du nombre d'arbitres dans la poule et l'arbitre qui finit dernier prendra 1 point).
- 3) Système de bonus/malus tel que défini dans l'annexe 5 ramené sur 2,5 points au classement final.
- 4) Le test physique est une validation à effectuer à l'occasion du stage annuel (test endurance – test agilité – test vitesse).  
En cas d'égalité, la C.R.A rappelle que le premier critère pour départager les arbitres ex-æquo sera la réussite au test physique dès la première convocation. Si l'égalité persiste toujours le classement au rang par le test théorique sera prépondérant.

**La catégorie suivante : Régional 3 Futsal Stagiaire bénéficie d'une évaluation classique avec notes à chaque item (note terrain sur 200 points, note théorique sur 40 points, note physique sur 15 points, système bonus/malus sur 25 points).**



## 9. Situations des effectifs (au 29/07/2019).

### Mutations (départs en province):

- Catégorie Elite Régionale : Aurélien FAIVRE mutation en Ligue Nouvelle Aquitaine.
- Catégorie Futsal Régional 1 : Mickael LASSERRE mutation en Ligue Auvergne Rhône Alpes.
- Catégorie Régional 3 et Futsal Régional 1 : Denis MATEI mutation en Ligue de Méditerranée.

La Commission les remercie pour les services rendus à l'arbitrage francilien. Elle transmet les dossiers aux Ligues concernées.

### Mutations (arrivées de province) :

- Catégorie JAR 2 : Paul MENNETRIER (Ligue Bourgogne Franche Comté)
- Catégorie Régional 2 : Naoufel ZIBATI (Ligue de Méditerranée)
- Catégorie Régional 2 : Axel MERTZ (Ligue Des Pays de Loire)
- Catégorie Régional 3 : Lucas SOUCHON (Ligue de Méditerranée)
- Catégorie JAR 1 : Vincent DENON (Ligue de Méditerranée)

Le service arbitrage a transmis les éléments (demande de licence + dossier médical) à l'ensemble de ces arbitres afin de pouvoir être intégrés dans les effectifs en Ile de France. Les arbitres doivent impérativement retourner leur dossier complet **avant le 31 août 2018**.

- Courrier de M. Romain VRIGNAUD catégorie Régional 2 (club d'appartenance 500002 RED STAR FC) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2019-2020.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles,

Sous réserve de compléter la procédure de renouvellement avec la production du dossier médical,

La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2019/2020.

M. VRIGNAUD ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2020 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2020/2021.

**Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non-renouvellement conformément à la procédure en vigueur au 31 août 2019, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.**

**Transmet une copie de la présente information au club de RED STAR F.C**

- Courrier de M. TAGHAVI ZARGAR Jean Christophe, arbitre R3. ((club d'appartenance 523420 LA SALESNIENNE DE PARIS) qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2019-2020.

Considérant la demande de congé sabbatique motivée pour raisons professionnelles,

Sous réserve que le dossier renouvellement soit effectué (demande de licence + dossier médical),

La Commission lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2019/2020.

M. TAGHAVI ZARGAR ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Commission avant le 15 mai 2020 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2020/2021.

**Précision : la Commission rappelle qu'en cas de non-renouvellement conformément à la procédure en vigueur, au 31 août 2019, l'arbitre qui ne renouvelle pas est considéré comme démissionnaire.**

**Transmet une copie de la présente information au club de LA SALESNIENNE DE PARIS**



- **Mouvements d'effectifs**

**Catégorie Elite Régionale :**

Faisant suite au départ d'Aurélien FAIVRE en Ligue de Nouvelle Aquitaine, la Commission promeut Alexandre SAUDRAIS en catégorie Elite régionale.

Alexandre KEITA est désigné par la C.R.A au titre d'arbitre suppléant pour les rencontres de N3

**Catégorie Régional 1 :**

Faisant suite à sa réussite au concours théorique au titre d'arbitre Fédéral Futsal 2, la Commission décide de geler la saison sportive de M. Christian MORAR en tant qu'arbitre Régional 1.

M. MORAR sera désigné uniquement en Futsal (*compétitions fédérales et régionales*) et ce afin d'optimiser ses chances de réussite pour le concours pratique. En fonction de l'issue de ce concours pratique, la Commission, en concertation avec l'intéressé, prendra une décision adaptée à sa future situation.

Faisant suite au courriel de M. BCHIR Anouar qui souhaite devenir arbitre assistant, la Commission décide de classer M. BCHIR Anouar Assistant Régional 1.

Faisant suite au courriel de M. YANVO Fulbert qui souhaite devenir arbitre assistant, la Commission décide de classer M. YANVO Fulbert Assistant Régional 1.

Faisant suite au courriel de M. ABED Michel qui souhaite devenir arbitre assistant, la Commission décide de classer M. ABED Michel Assistant Régional 1.

Faisant suite au courriel de M. CHAUMERON Thomas qui souhaite devenir arbitre assistant, la Commission décide de classer M. CHAUMERON Thomas Assistant Régional 1.

**Catégorie Régional 2 :**

Suite aux divers et nombreux mouvements intervenus depuis la parution des classements et afin de conserver l'effectif nécessaire à la couverture des rencontres, la C.R.A propose au Comité de Direction les montées supplémentaires suivantes de la catégorie Régional 3 en Régional 2 de : **ASKARNE Slimane - BEGUEDAR Hafid - RAHAL Julien**

**Catégorie Régional 3**

Suite aux divers et nombreux mouvements intervenus depuis la parution des classements et afin de conserver l'effectif nécessaire à la couverture des rencontres, la C.R.A propose au Comité de Direction le maintien en catégorie Régional 3 de : **JACOB Franck - HARBONNIER Kevin**

**Seniors assistants (40 assistants) :**

- Régional 1 : 17 (dont 1 candidat au concours pratique FFF)
- Régional 2 : 18
- Régional Stagiaire : 5

**Seniors centraux (177 arbitres) :**

- Elite Régionale : 16 (*2 candidats FFF, 10 arbitres promotionnels et 4 arbitres non promotionnels*)
- Régional 1 : 32 (*24 arbitres non promotionnels, 3 arbitres dans la Filière Aspirant, 3 JAF et 2 Féminines*)
- Régional 2 : 43 (*38 arbitres non promotionnels, 3 JAF et 2 Féminines*)
- Régional 3 : 66
- Régional 3 Stagiaire : 20

**Jeunes Arbitres (71 jeunes arbitres) :**

- JA Régional 1 : 20 (*dont 3 candidats JAF au concours pratique*)
- JA Régional 2 : 27
- JA Régional Stagiaire : 24

**Féminines (10 arbitres féminins) :**

- Féminine Régionale : 10 (dont 2 candidates FFF au concours pratique et 2 stagiaires)

**Futsal (54 arbitres) :**

- Régional 1 : 18
- Régional 2 : 16
- Régional 3 : 12
- Régional 3 Stagiaire : 8

**10. Règlements Intérieurs de la C.R.A et modifications au Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage.**

Dans un souci d'accompagner le changement lié à la nouvelle dénomination des compétitions de jeunes, la C.R.A a proposé des points d'évolution réglementaire qui seront soumis à l'approbation du Comité de Direction de la Ligue à l'occasion de sa réunion du Lundi 2 septembre prochain.

**11. Validation des candidatures stagiaires Ligue 2019/2020 (Jeunes, Séniors, Assistants et Futsal).**

La Commission donne un avis défavorable aux candidatures des arbitres seniors stagiaires proposés par le District du Val de Marne. En effet, ces candidatures ne sont pas en conformité avec l'article 8.1 du Règlement Intérieur de la C.R.A.

Les autres candidatures sont validées.

**12. Validation des affectations des observateurs pour la saison 2019/2020 (Jeunes, Séniors, Assistants)**

Yves LE BIVIC propose une affectation des observateurs pour les différentes catégories d'arbitres. Des modifications sont apportées au gré des conversations téléphoniques.

**Le Président de séance**

*Daniel GALLETTI*

**Le secrétaire de séance**

*Yves LE BIVIC*